

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 8 septembre 2025 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Mélina Harvey
Mme Guylaine Morel
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Assistent également: la secrétaire d'assemblée, madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que madame Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 août 2025;
4. Adoption des comptes à payer du mois d'août 2025;
5. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2024;
7. Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Soutien, pour le projet de réfection d'un tronçon du chemin Principal Est (I009) et d'un tronçon du chemin Cartier Sud (I029);
8. Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement-Sécurisation / PIIIRL MRC de Charlevoix ;
9. Autorisation de signature du Protocole d'entente relatif à la gestion du castor nuisible de la MRC de Charlevoix;
10. Mandat Tétratech QI Inc. pour le PGA en eau (modification) ;
11. Mandat d'accompagnement Tétratech QI Inc. (TECQ 2024-2028);
12. Embauche de monsieur Guy Jean pour la saison hivernale 2025-2026;
13. Demande de subvention pour activité des enfants ;
14. Budget pour l'activité Halloween;
15. Proposition de publicités du Club d'Auto-neige Le Sapin d'Or;
16. Invitation au Gala annuel 2025 du FRIL;
17. Représentation;
18. Courrier;
19. Affaires nouvelles;
20. Période de questions;
21. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, monsieur Patrick Lavoie, maire, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2025-09-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture, tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2025-09-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 août 2025 tel que déposé.

2025-09-03

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2025

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 192 670.08 \$ (journal des achats # 1520-1521, journal des déboursés # 1489 à 1491, chèques # 18377 à 18415, annulation chèque #18332, prélèvements # 1890 à 1899) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 2 201.83 \$ (journal des achats #1519, journal des déboursés, #1487 à 1488, chèques #18374 à 18376, prélèvements #1886) et les salaires nets pour un montant 38 605.04 \$ (dépôts # 510671 à 510738), sont acceptés.

2025-09-04

5- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

It Cloud				129.81 \$
Qc.SkateboardCamp				3 147.45 \$
Garage Denis Morin				1 301.51 \$
Vision Solaire Inc.				38 482.13 \$
Hydro-Québec				128.18 \$
Hydro-Québec				371.71 \$
Hydro-Québec				192.28 \$
Hydro-Québec				41.68 \$
				43 794.75 \$

6- RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L’ANNÉE 2024

Ce point est reporté.

2025-09-05

7- DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET REDRESSEMENT, POUR LE PROJET DE RÉFECTION D’UN TRONÇON DU CHEMIN PRINCIPAL EST (I009) ET D’UN TRONÇON DU CHEMIN CARTIER SUD (I029)

☐ Volet Redressement – Sécurisation

ATTENDU QUE le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l’amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d’application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d’aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s’engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d’aide financière concernent des routes sous l’autorité municipale et des travaux admissibles à l’aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d’une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d’annonce et qu’il a pris connaissance des restrictions d’accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s’appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’option suivante :

☐ L’estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Nathalie Lavoie, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents et adopté que le conseil de Saint-Hilarion autorise la présentation d’une demande d’aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d’application en vigueur, reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière

sera résiliée, et certifie que madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d’aide financière, lorsqu’applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2025-09-06

**8- DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL),
VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION / PIIIRL MRC DE CHARLEVOIX (ROUTES
PRIORITAIRES SELON LE PLAN D’INTERVENTION DE LA MRC DE CHARLEVOIX)**

☐ **Volet Redressement – Sécurisation**

ATTENDU QUE le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l’amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d’application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d’aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s’engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d’aide financière concernent des routes sous l’autorité municipale et des travaux admissibles à l’aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d’une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d’annonce et qu’il a pris connaissance des restrictions d’accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s’appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’option suivante :

☐ **L’estimation détaillée du coût des travaux;**

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, Mme Nathalie Lavoie, directrice générale, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents : que le conseil de Saint-Hilarion autorise la présentation d’une demande d’aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d’application en vigueur, reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée, et certifie que madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d’aide financière, lorsqu’applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2025-09-07

**9- AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D’ENTENTE RELATIF À LA GESTION
DU CASTOR NUISIBLE DE LA MRC DE CHARLEVOIX**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix s’est vu confier la compétence exclusive des cours d'eau sur son territoire en vertu des articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales* en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix, en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, doit réaliser les travaux requis afin de rétablir l'écoulement normal d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix, en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales*, dispose d’une entente avec les municipalités locales de son territoire pour l’application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d’eau;

ATTENDU QUE les barrages de castors peuvent causer une obstruction au sens de l'article 105 de la loi;

ATTENDU QUE le Conseil des Trappeurs de Charlevoix (CTC) est l'organisme sans but lucratif tout désigné pour apporter son expertise et réaliser des interventions visant à gérer les populations de castors nuisibles;

ATTENDU QUE les interventions peuvent avoir lieu sur le territoire de la municipalité de Saint-Hilarion;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix et les municipalités locales du territoire souhaitent convenir d’une entente avec le Conseil des Trappeurs de Charlevoix (CTC) relativement à la gestion du castor nuisible;

ATTENDU le mode de fonctionnement établi, les responsabilités confiées à chacune des parties à l’entente et les coûts qui ont fait l’objet de discussions et qui sont prévus dans le projet d’entente soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Hilarion autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Nathalie Lavoie, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Hilarion l’entente intervenant entre la MRC de Charlevoix, les municipalités locales et le Conseil des Trappeurs de Charlevoix.

10- MANDAT TÉTRATECH QI INC. POUR LE PGA EN EAU (MODIFICATION)

Ce point est reporté.

2025-09-08

11- MANDAT D’ACCOMPAGNEMENT TÉTRATECH QI INC. (TECQ 2024-2028)

CONSIDÉRANT l’offre de service professionnelle de Tetrattech QI inc. pour une assistance technique dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte l’offre de services professionnels de Tetrattech QI inc. pour l’assistance technique au dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ), et ce, pour une enveloppe budgétaire de 3 500 \$ (taxes en sus) avec un mode de facturation sur une base horaire.

2025-09-09

12- EMBAUCHE DE MONSIEUR GUY JEAN POUR LA SAISON HIVERNALE 2025-2026

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l’embauche de monsieur Guy Jean pour la saison hivernale 2025-2026 (période du 15 novembre 2025 au 15 avril 2026 environ), 40 heures par semaine.

2025-09-10

13- DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACTIVITÉ DES ENFANTS

CONSIDÉRANT la demande de subvention de madame Ayrika Villeneuve pour les activités de ses enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 40 \$ à madame Villeneuve pour l’activité de danse de sa fille Rommy.

2025-09-11

14- BUDGET POUR L’ACTIVITÉ HALLOWEEN

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise un budget d’environ 700 \$ pour les achats requis pour l’organisation de la fête de l’Halloween.

2025-09-12

15- PROPOSITION DE PUBLICITÉS DU CLUB D’AUTO-NEIGE LE SAPIN D’OR

CONSIDÉRANT QUE le Club d’Auto-Neige Le Sapin d’Or sollicite la municipalité pour une publicité dans le bottin 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la dépense pour une publicité 1/3 page - couleur dans le guide de sentiers et commanditaires pour la saison 2025-2026 du Club d'Auto-Neige Le Sapin d'Or inc. au coût de 165 \$ plus taxes.

2025-09-13

16- INVITATION AU GALA ANNUEL 2025 DU FRIL

CONSIDÉRANT l'invitation du Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL) de Charlevoix pour son souper-bénéfice qui aura lieu le jeudi 13 novembre 2025 au Fairmont Le Manoir Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est impliqué dans le milieu du sport régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets au coût de 150 \$ taxes incluses du billet pour le souper-bénéfice du 13 novembre 2025.

17- REPRÉSENTATION DU CONSEIL

18- COURRIER

- Musée de Charlevoix : Brunch annuel le 28 septembre 2025;
- FRIL : Invitation à la soirée du 13 novembre 2025;
- Demande de la Communauté chrétienne de St-Hilarion (spectacle de Mélissa Bédard);
- Inauguration skatepark le 12 septembre avec école;
- Journées de la culture 26 et 27 septembre;
- Journée technique à Shawinigan - présentation divers travaux publics.

19- AFFAIRES NOUVELLES

2025-09-14

19.1 DEMANDE DE COMMANDITE DE LA FABRIQUE DE ST-HILARION

CONSIDÉRANT QUE la Communauté de Saint-Hilarion – Paroisse de François d'Assise sollicite une contribution financière pour la tenue d'un spectacle bénéfice;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir les initiatives communautaires locales;

CONSIDÉRANT QUE différents plans de soutien financier sont prévus au budget annuel, notamment le budget participatif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de St-Hilarion accorde une contribution financière de 2 500 \$ pour le spectacle bénéfice de la communauté de Saint-Hilarion;

QUE cette somme soit prélevée à même le budget participatif prévu au budget annuel 2025.

2025-09-15

19.2 DEMANDE D'AUTORISATION-CROSS-COUNTRY

CONSIDÉRANT la demande de l'équipe du cross-country du Centre de services scolaire de Charlevoix pour que la sélection locale de cross-country primaire et secondaire puisse avoir lieu sur le site du Parc récréatif de l'Amical (terrain de jeux) le jeudi 2 octobre 2025;

CONSIDÉRANT la demande d'accès au chalet et aux salles de bain ainsi que du matériel et ressources humaines de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la tenue de la sélection locale de cross - country sur le site du Parc récréatif de l'Amical et que le Chalet des sports soit mis à leur disposition pour salles de bain, vestiaire, espace pour rangement, tables et estrade ainsi que l'aide de deux employés municipaux durant la journée.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2025-09-16

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 19 h 56.

Patrick Lavoie, maire

Nathalie Lavoie, directrice-générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie, maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.